

RÈGLEMENT DE L'OPÉRATION

« Challenge Mobilité Durable - Crous Clermont Auvergne »

Édition du 14 septembre au 16 octobre 2026

Ce règlement s'applique à l'opération « Challenge Mobilité Durable - Crous Clermont Auvergne », organisée par le Crous Clermont Auvergne, et vise à présenter le déroulé de l'opération ainsi que les modalités de son organisation.

Art. 1 – Organisateur de l'opération

- Le Crous Clermont Auvergne organise l'opération dans le cadre de sa politique de transition écologique et de développement durable.
- La société VAZY®, sise Le Grand Plateau, 40 rue Decomberousse, 69100 Villeurbanne, fournit l'application mobile servant de support au challenge et s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à son bon fonctionnement.
- Le Crous Clermont Auvergne, en tant qu'organisateur, assure la gestion des inscriptions, du classement.

Art. 2 – Principe de l'opération

L'opération se déroulera du 14 septembre 2026 à 00h00 au 16 octobre 2026 à 23h59 inclus.

Elle est ouverte à l'ensemble :

- Des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur rattaché à l'académie de Clermont-Ferrand
- Des personnels du Crous Clermont Auvergne

Objectifs :

- Sensibiliser les étudiants et personnels à l'usage des mobilités actives et douces
- Encourager la réduction de l'usage de la voiture individuelle
- Valoriser les comportements écoresponsables au quotidien

Pour accompagner cette démarche, les participants sont invités à utiliser l'application gratuite VAZY®, téléchargeable sur Apple Store et Google Play.

Le Crous Clermont Auvergne ne pourra être tenu responsable des accidents survenus lors des déplacements réalisés dans le cadre du challenge.

L'application prend en compte :

- Les mobilités actives : marche, randonnée, course à pied, vélo, vélo électrique, trottinette, roller, skate, etc.
- Les mobilités douces : bus, tramway, train, covoiturage, autopartage.
- Les déplacements génèrent des points permettant d'accéder à des offres partenaires.

Art. 3 - Fonctionnement de l'application et conditions de participation

Fonctionnalités :

- Détection des trajets actifs (marche, course, vélo, trottinette, roller, skate) via géolocalisation et mouvements.
- Déclaration des trajets en transports en commun.

Attribution de points :

- 1 km = 5 points (vitesse max : 32 km/h ; max 500 points/jour)
- Transports en commun : 5 points/trajet (max 20 points/jour)

Consentement et accès :

- La géolocalisation est utilisée uniquement avec le consentement explicite du participant
- Le refus de géolocalisation peut limiter certaines fonctionnalités
- Seul le nombre total de points est enregistré ; aucune localisation précise n'est conservée

Conditions de participation :

- Disposer d'un smartphone personnel avec géolocalisation et connexion internet
- Télécharger VAZY® et créer un profil en acceptant CGU et politique de confidentialité
- Renseigner les informations demandées lors de l'inscription (ex. code entreprise)

Contacts :

Problème technique : contact@vazy.app

FAQ : www.vazy.app/question

Questions challenge : developpement.durable@crous-clermont.fr

Art. 4 – Conditions d'éligibilité

L'opération est ouverte :

- Aux étudiants inscrits dans un établissement relevant de l'Académie de Clermont-Ferrand
- Aux personnels du Crous Clermont Auvergne

Toute fraude, déclaration mensongère ou utilisation abusive entraînera l'exclusion du participant.

Art. 5 – Cadre légal

La participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le Crous Clermont Auvergne se réserve le droit :

- De modifier, écourter ou annuler l'opération en cas de force majeure
- D'exclure tout participant ne respectant pas le règlement

Art. 6 – Phases de l'opération

- 03 septembre 2026 : lancement de la communication
- A partir du 03 septembre : période d'inscription
- Du 14 septembre au 16 octobre : période officielle de challenge

Art. 7 – Données personnelles

Le Crous Clermont Auvergne et VAZY® traitent les données conformément à la Loi Informatique et Libertés et au RGPD.

7.1 Finalité et base légale :

- Gestion et suivi du challenge (classement)
- Communication relative au challenge
- Base légale : mission d'intérêt public et consentement du participant pour la géolocalisation

7.2 Données collectées :

- Nom et prénom
- Adresse e-mail
- Numéro d'identification
- Nombre de points

7.3 Destinataires :

- Crous Clermont Auvergne et VAZY® (sous-traitant)
- Aucun partage avec des tiers non impliqués dans le challenge

7.4 Durée de conservation :

- Les données sont **conservées pendant 12 mois** à compter de la fin du challenge.

7.5 Droits des participants :

- Accès, rectification, effacement ("droit à l'oubli")
- Limitation ou opposition au traitement
- Retrait du consentement à tout moment
- Portabilité des données
- Réclamations possibles auprès de la CNIL
- Contact DPO : dpo@crous-clermont.fr

7.6 Sécurité :

- Mesures techniques et organisationnelles mises en place pour protéger les données contre tout accès non autorisé, perte ou divulgation

Art. 8 – Responsabilités

Le Crous Clermont Auvergne et la société VAZY® ne pourront être tenus responsables :

- Des incidents techniques
- Des dysfonctionnements de réseau
- Des cas de force majeure

Art. 9 – Droit applicable

Le présent règlement est soumis au droit français.

Tout litige relèvera des juridictions compétentes.

Fait à Clermont-Ferrand, le jeudi 27 août 2026